

Délibération n°2018-06-13bis

Réf. Nomenclature « Actes » : 713

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	68
Pouvoirs	7
Votants	75

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 3 décembre 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Robert Gantheil** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Maryse Badia</b>	à	Philippe Pelat	<b>Philippe Brugère</b>	à	Jean-Pierre Saugeras
<b>Eric Cheminade</b>	à	Valérie Sérrurier	<b>Philippe Exposito</b>	à	Jean-Pierre Guitard
<b>Henri Granet</b>	à	Jean-François Michon	<b>Sylvie Prabonneau</b>	à	Pierre Coutaud
<b>Jean-Marc Sauviat</b>	à	Christophe Arfeuillère			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat, Jean Bilotta, Jean-Marc Bodin, Jean-Pierre Bodeveix, Eric Bossaert, Jean-Paul Bourre, Robert Bredèche, Daniel Caraminot, Gilles Chazal, Christine Da Fonseca, Marc Fournand, Pierre Fournet, Frédérique Fraysse, Annie Gonzalez, Baptiste Galland, Xavier Gruat, Dominique Guillaume, Chantal Guivarch-Paisnel, Martine Leclerc, Cécile Martin, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Nathalie Peyrat, Marie-Hélène Pommier, Marc Ranvier, Michel Saugeras, Jean-Michel Taudin.

## Approbation d'une dotation initiale de fonctionnement au Pays Haute-Corrèze Ventadour

Le président explique que le Pays Haute-Corrèze Ventadour souffre d'un retard dans le versement de plusieurs subventions et qu'afin de pouvoir continuer en début d'année 2019 et dans l'attente de l'approbation du budget primitif, il est proposé de lui octroyer une dotation initiale, égale à 64 000 € (équivalent à 40 % de la participation 2018). Cette somme sera déduite du montant total de la contribution qui sera voté lors du comité syndical du mois d'avril 2019.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la dotation initiale de fonctionnement à l'EPIC d'un montant de 64 000 €.

A l'unanimité,	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la  
sous-préfecture,

À Ussel, le 13 décembre 2018

Le président,  
Pierre Chevalier

